

Réf. : PU 2019/2493

**ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES  
EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

Concerne la demande de la **S.P.R.L. ALD MOTOR** ayant son siège social rue des Guimauves 1 à 7033 Cuesmes en vue d'obtenir le permis unique visant à la construction et l'exploitation d'un établissement destiné à la vente de véhicules automobiles comprenant un atelier de réparation et d'entretien de véhicules automoteurs équipé d'un pont élévateur et d'un compresseur, ainsi que l'aménagement d'un parking paysager, sis rue des Guimauves s/n à 7033 Cuesmes (*parcelles cadastrées Mons 6<sup>ème</sup> division (Cuesmes), section A, n°s 15 a2 et 22 k2*).

Le projet est repris en aire E au guide communal d'urbanisme de la ville de Mons tel que modifié (entré en vigueur le 01/06/2006) et n'est pas conforme à celui-ci en ce qui concerne :

**Article V.E.2.4. §2: implantation des volumes.** La parcelle est affectée en Z.A.E.M. ; le recul sur alignement doit être compris entre 5 et 12 mètres, **or ici 0 mètre.**

**La demande nécessite donc écart au guide communal d'urbanisme (GCU) conformément à l'article D.IV.5 du CODT.**

Personne à contacter : Monsieur DAIDONE Enzo 0546/65.65.64

**Le dossier peut être consulté à l'administration communale  
Service environnement rue du Miroir 16-18 a, b à 7000 Mons, à partir du :**

<b>Date d'affichage de la demande</b>	<b>Date d'ouverture de l'enquête</b>	<b>Lieu, date et heure de clôture de l'enquête</b>	<b>Les observations écrites peuvent être adressées à :</b>
Le <b>08/10/2019</b>	Le <b>14/10/2019</b>	Rue du Miroir, 18 à MONS Le <b>29/10/2019 à 9h</b>	Ad. Communale de et à Mons - Grand'Place, 22 et/ou environnement@ville.mons.be

Le Bourgmestre,

porte à la connaissance du public que les Fonctionnaires délégué et technique du Service Public de Wallonie sont l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis unique en vertu de l'article 81, §2, alinéa 3, du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement modifié par l'article 110 du décret-programme du 03/02/2005.

L'enquête publique relative à un établissement de catégorie C est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1<sup>er</sup> du code de l'environnement.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h, ainsi que le mardi jusqu'à 20 heures (**uniquement sur rendez-vous** au 065/40.55.87.)

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès des Fonctionnaires technique et délégué du Service Public de Wallonie, Place du Béguinage, 16 à 7000 MONS (Tél. : 065/32.80.11) ou auprès du demandeur.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A MONS, le 07/10/2019



Pour le bourgmestre,  
Nicolas MARTIN,

(s) Maxime POURTOIS  
Echevin en charge de l'Urbanisme,  
des Régies et du Stationnement